

Déclaration CFDT – bilan conférence salariale jeudi 15 septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Lors de la conférence salariale du 28 juin dernier, la CFDT avait -assez lourdement- insisté pour que vous preniez l'engagement de nous réunir à nouveau à l'automne. Votre réponse avait été claire : se revoir, oui. Mais sans autre forme d'engagement que celui de faire ensemble un bilan des mesures que vous veniez d'annoncer.

Dont acte. Mais, dès maintenant, la CFDT vous le dit : ce bilan ne suffira pas et d'autres discussions, concertations, voire négociations, concernant le pouvoir d'achat des agents publics devront s'ouvrir sans tarder. Je le dis aussi, au-delà du pouvoir d'achat, la CFDT préfère parler de pouvoir de vivre, avec tout ce que cela implique d'exigences, notamment en termes d'orientation, de ciblage des mesures complémentaires et aussi de valeurs émancipatrices.

Sur les mesures annoncées le 28 juin :

- Certes, l'augmentation de la valeur du point était attendue. Et nous l'avons souligné : elle a même été inédite, mais dans un contexte lui aussi inédit. Elle aura permis de couvrir les impacts de l'augmentation du SMIC au 1^{er} août dernier, mais il y a fort à craindre que cela n'aille guère au-delà. De nouvelles mesures générales sont donc attendues par les agents publics : valeur du point, ajouts de points avant la fin de l'année. La CFDT est prête à se mettre autour d'une table de négociation. Nous vous l'avons écrit en juillet : tous les agents subissent les effets de l'inflation, on ne peut faire l'économie de mesures générales.
- Sur les mesures concernant les grilles de catégorie C et B : là aussi, elles étaient aussi indispensables qu'attendues. Malheureusement, elles étaient très limitées, et les prochaines semaines risquent de révéler au grand jour leur insuffisance. Là encore, la CFDT est prête à se mettre autour d'une table de négociation car les agents et leurs niveaux de qualification doivent être reconnus sans quoi les difficultés de recrutement iront croissantes (même si la rémunération n'est pas le seul facteur d'attractivité).
- Sur le champ d'application de la hausse de la valeur du point : il nous remonte des inquiétudes pour les agents contractuels. En effet, en réponse d'ailleurs à l'une de nos questions, vous aviez pris l'engagement que les instructions seraient données pour que tous les contractuels, même ceux dont la rémunération ne se réfère pas à un indice, bénéficieraient de la hausse de 3,5 %. Certaines équipes ministérielles nous remontent des difficultés (à Bercy, à l'Éducation nationale pour ne citer que les deux plus emblématiques). Et pour les budgets de certains établissements publics, des craintes s'expriment en l'absence de compensation de l'impact sur la masse salariale des 3,5 % de hausse. Nous pensons là aux universités dont certaines sont dans des situations tendues.

- Sur l'assouplissement du versement du forfait mobilité durable (FMD) : des administrations renâclent à le verser, se montrent tatillonnes (une trottinette est-elle un deux-roues ? par exemple...). Ce n'est pas comme cela qu'on encouragera des mobilités douces !
- Sur la reconduction de la GIPA : nous attendons toujours sa pérennisation. Pour la CFDT, c'est clair : l'objectif est que les rémunérations soient suffisamment dynamiques pour que cette indemnisation de pertes de pouvoir d'achat n'ait pas à être versée. La GIPA n'est qu'un thermomètre, indispensable, mais dont on espère qu'il ne signale pas de fièvre.
- Enfin, je ne peux terminer sans rappeler que la CFDT porte également un ensemble de mesures ciblées, notamment :
 - La revalorisation de l'indemnisation du télétravail (seuils quotidien et annuel) et indemnisation des frais des repas pris à domicile les jours de télétravail. Les coûts de l'électricité et des denrées alimentaires connaissent de très fortes hausses et il n'est pas acceptable qu'il n'en soit pas tenu compte, surtout quand il est question de recourir au télétravail pour permettre à l'État de faire des économies. En l'état, la mesure s'apparente davantage à du transfert de charge qu'à de la sobriété énergétique.
 - La suppression du plafonnement du remboursement partiel des abonnements aux transports collectifs pour les trajets domicile-travail, le relèvement du FMD au même niveau que dans le secteur privé, ...

J'ajoute un dernier mot (last but not least, comme dirait nos amis grands-bretons), sur l'égalité professionnelle. Deux mesures parmi d'autres : il nous semblerait juste et cohérent que les agents de la filière sociale (assistantes de service social et conseillères techniques) bénéficient enfin du complément indiciaire de 49 points à l'identique des nombreux agents des mêmes métiers des trois versants. Et il nous semble aussi indispensable d'ouvrir enfin les travaux de construction d'un index de l'égalité professionnelle.

Bref, on le voit : les mesures annoncées le 28 juin ont un effet réel mais insuffisant pour compenser la poursuite de la hausse de l'inflation, et pour tenter d'enrayer le manque d'attractivité de la Fonction publique dont les missions sont de plus en plus essentielles à la collectivité nationale.

La CFDT, vous le savez, ne demande pas l'ouverture de négociations en l'air. Nous y sommes prêts.